Bien préparer **son mariage civil**

La Ville a signé une convention avec la chambre des notaires des Hauts-de-Seine et l'association Cap Mariage pour vous accompagner dans cette étape importante.

Compléter son dossier de mariage

Pour faire une demande à la mairie, vous devez remplir un dossier de mariage qui doit être validé au moins deux mois avant la date du mariage. Pour vous aider, le « livret du mariage de la ville d'Antony » contient le détail des pièces constitutives du dossier mais aussi des informations qui vous aideront à perfectionner votre cérémonie. Quels documents vous seront demandés ? Vos pièces d'identité en cours de validité, des justificatifs de domicile originaux, vos actes de naissance et la liste des témoins. D'autres éléments peuvent être requis en fonction de votre situation. Le retrait et le dépôt du dossier se font auprès du service de l'État-civil sur rendez-vous. Vous pouvez aussi le recevoir en écrivant à **etat_civil@ville-antony.fr**. Attention, la date de mariage peut être fixée uniquement lorsque le dossier est complet, celui-ci étant valable un an. Cette formalité s'effectue uniquement sur rendez-vous et la présence des deux futurs époux est exigée.

Comprendre cet engagement

Connaissez-vous les articles du Code civil qui seront lus devant vous ? Le mariage civil n'est pas une simple démarche administrative : il vous engage. Afin d'accompagner les couples dans cette étape de leur vie, la Ville a signé une convention avec la chambre des notaires des Hauts-de-Seine et l'association Cap Mariage. Une fois par mois, une réunion collective en mairie est proposée aux futurs mariés en présence d'un élu, d'un notaire et de membres de Cap Mariage d'Antony. Ces temps d'échange permettent d'en savoir davantage sur les articles du Code civil mais aussi les différents types de contrat de mariage, la place des enfants, les familles recomposées, le déroulement de la cérémonie, etc. Cap Mariage propose des outils concrets pour aider les couples à anticiper les moments clés de leur vie commune. Il leur donne une meilleure chance d'avoir une vie de couple et de famille saine et le plus équilibrée possible afin d'être heureux durablement.

Personnaliser sa cérémonie

Parmi les 250 000 mariages contractés par an en France, environ 60 % sont uniquement célébrés en mairie dans le cadre d'une cérémonie parfois expéditive et peu chaleureuse. À Antony, 161 se sont déroulés à l'Hôtel de Ville en 2022 dans une ambiance nettement plus conviviale. Beaucoup déplorent la brièveté et le manque de chaleur humaine des cérémonies. Il est proposé aux futurs mariés de créer une cérémonie qui leur ressemble. Pour préparer cette cérémonie, il est notamment possible de rencontrer l'élu qui officiera la cérémonie.

+ D'INFOS
01 40 96 71 00
Ville-antony.fr/etat-civil
prepamariage@ville-antony.fr

« La Ville a le devoir d'informer les futurs mariés sur le mariage Ces réunions jouent un rôle de prévention. Chaque personne doit comprendre dans quoi elle s'engage, de l'impact que cela aura sur leurs enfants, et des possibles conséquences d'un divorce. Notre rôle est de leur apporter toutes les clés pour réussir, notamment en provoquant leur rencontre avec des professionnels. »

PAULINE GALLI,
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE À LA FAMILLE.